

**Délai d'acceptation et date de session et Tarif**

-A définir

-Voir devis

Nom responsable pédagogique

Jean-Michel CHAPELLE

Public :

-Tous les agents de prévention et de sécurité sont concernés, dans le cadre du renouvellement de leur carte professionnelle.

Pré-requis :

Carte professionnelle d'agent de sécurité délivrée par le CNAPS en cours de validité.

Le CNAPS + le SST à jour ou équivalence

Savoir lire, écrire, parler le français.

Durée :

27 heures
(3,5 jours)

Références réglementaires :

- Livre VI du code de la sécurité intérieure et ses décrets d'application.

Pédagogie :

- Théorie en salle de cours.

- Exercices pratiques divers relatifs aux missions d'agent de sécurité.

Effectif :

4 à 12
Stagiaires maximum

OBJECTIF

Maintenir et Actualiser les Compétences d'agent de sécurité et obtenir le renouvellement de sa carte professionnelle par le CNAPS, obligatoire pour exercer les activités privées de surveillance et de gardiennage, définies par le Code de la Sécurité Intérieure, ainsi que le décret 2005-1122 et son arrêté du 27 juin 2017.

PROGRAMME

Module environnement juridique
Module gestion des conflits
Module sensibilisation aux Risques terroristes
Module Palpation de sécurité et inspection des bagages

VALIDATION

Evaluation préalable à l'entrée en formation (questionnaire de 10 questions à réponse courte).
Evaluation formative théorique et pratique en centre de formation.
Délivrance d'une attestation de suivi du stage de maintien et d'actualisation des compétences (MAC), en application de l'article R. 612.17 du code de la sécurité intérieure